

PLATEFORME DE REVENDICATIONS POUR L'EDUCATION PRIORITAIRE

élaborée au collège Rosa Luxemburg, le 10 octobre 2013

Jeudi 10 octobre, était organisée la réunion préparatoire aux Assises de l'Education Prioritaire au collège Rosa Luxemburg d'Aubervilliers avec les écoles du Réseau Ambition Réussite (Hugo-Balzac-Stendhal / Bloch-Quinet-Mathiez / Doisneau-Casares) ainsi que le nouveau groupe scolaire Amrouche-Delbo.

Les personnels du 1^{er} et du 2nd degré conviés ce jour se sont réunis en assemblée pour définir la manière dont ils voulaient faire entendre leurs voix dans ces Assises de l'Education Prioritaire. Majoritairement opposés aux modalités de cette matinée (thèmes et questions imposés, ateliers imposés, temps inapproprié, vanité de cette fausse concertation), ils ont choisi de se réunir par ateliers sur les thèmes et questions de leurs choix. Ils ont mis en commun leurs constats et analyses sur ce qui empêche les personnels en Education Prioritaire d'accomplir leurs missions. Ils ont listé les conditions qui permettraient de refonder une véritable politique d'Education Prioritaire :

Exercice du métier en ZEP : pénibilité, spécificités et stabilité des équipes

- la reconnaissance de la pénibilité du travail
- l'intégration de la prime ZEP ou ECLAIR, revalorisée, dans les salaires et son extension à tous les personnels (ASSED, assistants pédagogiques et agents compris)
- la suppression de la prime modulable en ECLAIR
- une décharge de service pour tous les personnels travaillant en ZEP
- la revalorisation de la prime de résidence
- des salaires revalorisés (trois cents euros pour tous)
- une formation initiale théorique prenant en compte tous les aspects du métier, didactique, pédagogique et éducatif
- deux années de stage sous statut de fonctionnaire stagiaire payé
- le droit à une formation continue avec l'assurance d'être remplacé en cas d'absence
- le droit à la formation pour les actuels contractuels et vacataires
- pas d'enseignant non formés en ASH, en CLIS/ULIS, en CLIN/CLA, en classe relais, etc.
- l'intégration dans les services des personnels et leur rémunération des temps nécessaires pour travailler en équipe chaque semaine, au sein de chaque groupe scolaire, des collèges et lycées du réseau, et entre établissements
- une décharge totale pour tous les directeurs et directrices d'école ZEP
- aucune précarité pour aucun des personnels (enseignement, vie scolaire, administration, agents)

Classement ZEP : transparence des critères et des moyens

- le classement en ZEP immédiat pour toute la ville d'Aubervilliers
- des critères ZEP définis avec les acteurs de terrain, sur des critères sociaux et scolaires : situations sociales dans le secteur de recrutement, élèves allophones...
- la transparence dans l'attribution des moyens attribués nationalement aux établissements
- le pédagogique à la charge de l'Etat
- une compensation totale par l'Etat pour assurer l'égalité des budgets accordé par élève partout en France quelle que soit la collectivité de rattachement (commune, conseil général, conseil régional)
- une augmentation des moyens financiers pour les voyages pédagogiques et les sorties scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées

Conditions d'enseignement en ZEP :

- le recrutement massif de personnels (enseignants formés et autres corps) pour que tout poste soit pourvu et que toute absence soit remplacée
- des structures à taille humaine (des écoles de huit classes maximum / des collèges de 16 classes maximum)

- une diminution significative du nombre d'élèves par classe (12 en Très Petite Section / 15 en Maternelle / 18 en élémentaire et en collège / 8 en CLIS et en ULIS / 10 en SEGPA et UPE2A)
- le respect des seuils du nombre maximal d'élèves par classe
- l'établissement de seuils d'effectifs par niveaux en primaire (comme au collège) et non sur l'ensemble de l'école
- une augmentation significative de la D.H.G. en collège et lycée
- la double inscription pour les élèves en ULIS ou en CLA
- l'augmentation de la dotation du R.A.R. proportionnellement au nombre d'élèves dans le réseau (cf. augmentation des effectifs du collège et des écoles)
- des cours en demi-groupe en collège
- le rétablissement des heures pour tous les dispositifs spécifiques et les non-nageurs
- le recrutement d'ATSEM en nombre suffisant en maternelle (1 par classe + remplaçants)
- un RASED complet (maîtres E et G, psychologue) par groupe scolaire
- un RASED en collège
- les moyens nécessaires pour accueillir, dans le respect de la loi de 2005, les élèves en situation de handicap ; recrutement d'AVS et de personnels à la MDPH.
- les structures nécessaires pour les élèves non-francophones : augmentation du nombre de CLIN, et ce dès la maternelle, une CLA dans chaque collège
- les heures et les personnels nécessaires pour accompagner les élèves allophones (ex-nf)
- des enseignants formés dans toutes les classes, devant tous les élèves
- la construction de remédiations efficaces dans la classe à partir d'évaluations diagnostiques des élèves, avec l'accompagnement, et non l'évaluation, par les inspecteurs et des enseignants expérimentés
- un maître supplémentaire toutes les six classes
- présence d'un IMF dans chaque école
- le renforcement de la Vie Scolaire au collège
- un Conseiller Principal d'Education par niveau : quatre C.P.E
- un recrutement d'Assistants d'Education permettant la présence effective d'un ASSED pour cent élèves à chaque mouvement et aux récréations.
- la présence d'une infirmière à temps plein dans chaque école et chaque établissement, ainsi qu'un médecin scolaire

Relations avec les familles

- stabilisation des enfants sur une école et un groupe scolaire tout au long de leur scolarité quand aucun déménagement ne l'impose : pas de changement d'affectation en cours de scolarité.
- l'organisation de rencontres hebdomadaires ou mensuelles, intégrées au service des enseignants, pour partager des temps non scolaires entre les familles et les différents acteurs de l'Education (débat thématiques, petits expositions, spectacle
- cours de français langue étrangère pour les parents / ateliers sociolinguistiques dans tous les établissements

Réforme des rythmes scolaires

- la priorité du scolaire sur le périscolaire, en particulier sur la question des locaux et des installations sportives
- la demande de suspension de la réforme des rythmes à Aubervilliers, qui désorganise le fonctionnement des écoles, détériore les conditions de travail des enseignants, fatigue les élèves (perte de repères spatiaux et temporels, activités imposées, contenus inégaux en fonction des écoles) et met en difficultés les familles (alternance des écoles A et B).

ADOPTION DE LA PLATEFORME PAR 112 POUR/ 0 CONTRE/3 ABST./2NPPV